

Compte-rendu de la réunion de quartier du 10 juin 2023 2/5 (deux fontaines)

Elus présents : Jean-Pierre PUGENS (maire), Pierre CARRIERE (1^{er} adjoint), Anthony GARCIA (adjoint au cadre de vie), Simon LAGORCE (adjoint aux travaux).

Administrés présents et inscrits sur la liste de diffusion : Jean-Daniel ABRAHAM, René AUDRAN, Jocelyne BILLOT, Lucien CHALANCON, Jean-Pierre CNUUDE, Emilien COMMAULT, Stéphane CONESA, Didier COULET, Giles DELON, Cécile DUBOCQ, Janine & André ESCRIVA, Sophie GAL, Fabien GANIVENQ, Fabien GANIVENQ, Yann GOUMAS, Virginie KERSAUDY, Clotilde KORB, Catherine & Marc MILLAN, François OLIVER, Muriel REYMOND, Jean-Bernard ROCIGLIONE, Brigitte SALLES, Vincent TARBOURIECH, Sophie TARDIVON, Brigida VALENTE.

1- Contexte et déroulement de la réunion

Dans le cadre de la démocratie participative, la municipalité de Montarnaud organise des réunions de quartiers afin de présenter les projets, d'échanger avec les habitants et de faire remonter leurs aspirations et leurs préoccupations.

Comme les 2 années précédentes, 5 rencontres ont été planifiées sur les différents secteurs de la commune :

- Centre ancien (3 juin),
- Deux fontaines, Source, Font Carbonnière, la Roque et Pétrou (10 juin),
- Champ vert, Clos des vignes, Truquets (17 juin),
- Pradas tranche 1, de l'avenue de Montpellier jusqu'au collège (24 juin),
- Pradas tranche 2, côté Super U (1^{er} juillet).

Le présent compte-rendu concerne la seconde réunion sur le secteur des deux fontaines, qui a eu lieu le samedi 10 juin à l'école élémentaire. Une nouvelle réunion sera programmée d'ici 8 mois pour s'assurer de la prise en compte des remarques formulées par les administrés.

2- Remarques formulées par les administrés et réponses de la municipalité

a) Défauts d'entretien & incivilités

- Certaines places de stationnement situées autour de l'école sont utilisées par les animateurs et le personnel de cantine, au détriment des riverains et les parents d'élève.
→ Nous communiquerons auprès des agents pour les inciter à se garer plus loin (zone à définir), et étudierons la pertinence de créer une zone bleue pour limiter dans la durée les places autour de l'école.
- Vitesse excessive sur la rue des érables.
→ Ces nuisances pourraient être réduites en passant le tour de la place à sens unique, et en instaurant des chicanes avec les places de stationnement ainsi créées. Nous étudierons le coût de cet aménagement afin de l'inscrire au budget 2024 après l'avoir présenté aux riverains.

b) Petits travaux

- Prolonger le préau à l'entrée de l'école élémentaire pour permettre aux enfants de s'abriter.
→ Proposition à étudier, nous vérifierons la faisabilité technique et financière.
- Plus de passage piéton à l'extrémité de la rue des érables face à l'école élémentaire.
→ Marquage du passage piéton à réaliser dans la continuité de l'autre, étudier le coût de la reprise des trottoirs pour l'accessibilité PMR.

- Trouver un point de dépose-minute pour que les enfants puissent aller à l'école en sécurité sans être accompagnés en voiture jusqu'à l'entrée.
- ➔ Il est possible de se rendre à l'école en sécurité depuis la rue de la fontaine (au droit du monument aux morts) et depuis la grand rue (au niveau de l'épicerie). Une zone de dépose-minute pourrait être réalisée au niveau de l'arène et proposée aux parents d'élèves.
- De nombreux véhicules de riverains sont garés sur la voie publique, circulation piétonne est dangereuse.
- ➔ Une première proposition a été présentée aux riverains le 31 mai, avec le passage à sens unique de certaines rues pour permettre la création de trottoirs et de places de stationnement. La majorité des riverains souhaitant maintenir un double-sens de circulation, nous établissons une nouvelle proposition avec la mise en place de chicanes avec le marquage des places de stationnement.
- Problème de stationnement sur la place des érables, l'accès est mal placé et incite les usagers à rentrer via le sens interdit.
- ➔ Nous réaliserons un projet d'aménagement qui sera présenté aux riverains, avec la création de places de stationnement périphériques pour libérer la place des véhicules en dehors des heures de début/fin des cours.
- Accessibilité compliquée à l'arrière de l'école élémentaire, entre la rue des érables et la grand rue, et sur l'esplanade devant la bibliothèque (alors qu'une rampe a été réalisée à l'autre extrémité).
- ➔ Etude d'une réfection du cheminement dans l'attente de l'aménagement de cet espace, et de la mise en œuvre d'une rampe devant la bibliothèque.

c) Urbanisme et amélioration des espaces publics

- Désenclavement de l'école élémentaire en raccordant la montée de l'arbusier à la route de la Boissière.
- ➔ Une étude de faisabilité de ce raccordement va être réalisée pour connaître le coût et les contraintes techniques selon les différentes possibilités : accès secours uniquement, voie réservée aux riverains, usage de desserte limitée dans le temps, autre solution. Un courrier a été transmis par M. le maire le 9 juin en réponse à la pétition contre l'ouverture de cette liaison transmise par un groupes de riverains, qui seront invités à venir échanger pour envisager la solution à mettre en œuvre.
- Rue des érables en très mauvais état.
- ➔ La chaussée nécessiterait une réfection complète du revêtement. Nous étudierons la possibilité de réaliser une reprise partielle avant de planifier les travaux au budget.
- Proposition pour faire 2 écoles maternelle/élémentaire pour réduire les nuisances liées à la circulation.
- ➔ Le déplacement sur le terrain situé au sud du gymnase avait été envisagé, mais le coût est excessif et la municipalité s'est engagée à ne pas augmenter les impôts. Il a donc été décidé de la conserver sur l'emplacement actuel. Le pic semble être atteint, et il est annoncé une fermeture de classe pour la rentrée 2023. Nous étudierons plus en détail la possibilité de créer une nouvelle école afin de présenter une réponse sous la forme avantage/inconvénient aux riverains.

d) Autres sujets ne relevant pas des compétences communales

- Augmenter la fréquence de passage des bus passant dans Montarnaud (ligne 617), notamment pour rejoindre le PEM de Saint-Paul où passent plusieurs lignes régulières (dont celle qui va à Gignac).
- ➔ Cette demande avait été formulée à Hérault Transport, qui a répondu de pas avoir décelé de besoin sur notre commune (faible fréquentation). Nous les relancerons afin qu'ils puissent réaliser un nouveau test avec des horaires adaptées aux attentes.
- Possibilité d'avoir des poubelles jaunes (déchets recyclables) en remplacement des poubelles vertes.
- ➔ La collecte des déchets est gérée par la CCVH, qui étudie plusieurs possibilités pour améliorer le recyclage (poubelles jaunes, points de collecte des déchets résiduels, mesure du poids). Une expérimentation est en cours sur 11 communes (Montarnaud n'en fait pas partie) avec notamment la mise en place de containers jaunes individuels et des points de collectes en totalité (y compris déchets non recyclables) sur les zones difficiles d'accès.

3- Rappel des principaux projets municipaux en cours

a) Espaces publics

L'étude de programmation urbaine réalisée en 2022 a permis de réaliser un programme chiffré visant à embellir les espaces publics avec cohérence, optimiser la circulation pour sécuriser les déplacements à pied ou en vélo, et apaiser notre cœur de village pour développer l'activité économique.

Le maître d'œuvre qui réalisera le projet devrait être nommé cet été (candidatures en cours d'analyse) et les travaux devraient démarrer en 2024 avec dans un premier temps l'aménagement de l'avenue du Pradas. La 2^{ème} phase concerne l'avenue de Montpellier et l'esplanade, et la 3^{ème} l'avenue de Pins et Gilbert Sénes.

b) Cave coopérative

Après un état des lieux du site, des ateliers de concertation et la définition précise des besoins l'année dernière, notre maître d'œuvre finalise actuellement le programme et le budget pour accompagner la municipalité dans l'organisation d'un concours de conception réalisation au second semestre 2023.

Avec l'acquisition de ce site emblématique et central de Montarnaud, la municipalité souhaite concevoir un espace public fédérateur comprenant notamment : salle de spectacle, médiathèque, pôle social et espace de parentalité, école intercommunale de musique et de danse, mairie, brasserie associative ainsi que les espaces publics attenants (parvis, stationnement, jardins...).

c) Renouvellement du plateau sportif entre les terrains de tennis et le collège

L'aménagement d'un pump track a été réalisé en juin 2023, avec une inauguration le 5 juillet. Suivrons la réalisation d'un terrain multisport (handball et basket) par le Département (utilisé par les collégiens en période scolaire et les associations en soirée et le week-end), d'un skate-park sur l'existant, d'une aire de street-workout et de jeux d'enfants et d'une salle des jeunes qui sera réalisée en 2024.

d) Extension de l'école maternelle

Les travaux ont démarré en début d'année et consistent à réaliser un nouveau bâtiment permettant l'aménagement de salles périscolaire, de classe, et de repos.

e) Entrées de ville depuis l'A750 (accès à la ZAC du Pradas tranche 3) et depuis Bel-Air (giratoire)

Ces travaux sont respectivement prévus après la finalisation des constructions individuelles de la ZAC bordant l'avenue de Saint-Paul (murs de clôture) et en fin d'année 2023. Il est notamment prévu un plateau traversant au droit des accès à la tranche 3 du Pradas et la réalisation d'une chicane sur le pont du ruisseau des Mages côté Bel-Air.

4- Rappel des principales actions municipales en cours

a) Embellissez votre cadre de vie

Depuis mars 2022, la municipalité mets à disposition des plantes et supports pour les montarnéens désireux de fleurir devant chez eux. [Plus d'informations sur le site de la municipalité](#), ou à l'accueil de la mairie.

b) Signalez les dysfonctionnements avec BetterStreet

Depuis février 2021, vous pouvez signaler directement à la municipalité via cette application libre les anomalies rencontrées sur notre commune : nid de poule, vandalisme, problème de signalisation, dépôt sauvage... [Plus d'informations sur le site de la municipalité](#), ou à l'accueil de la mairie.

c) Extinction nocturne de l'éclairage public

Suite à de nombreuses demandes, le créneau horaire d'extinction nocturne de l'éclairage public va être décalé à 0h/6h (au lieu de 23h/5h). Le remplacement des ampoules énergivores par des LED se poursuit, à l'aide d'une convention signée avec Hérault Energie pour une durée de 5 ans.

d) Mise en place de la vidéo protection

13 caméras sur 8 sites sont en cours de déploiement : entrées de ville, parking de la salle des fêtes, parking de l'école maternelle et parvis de l'école élémentaire.

Le contrôle sera réalisé par la gendarmerie, la municipalité n'aura pas accès aux enregistrements.